

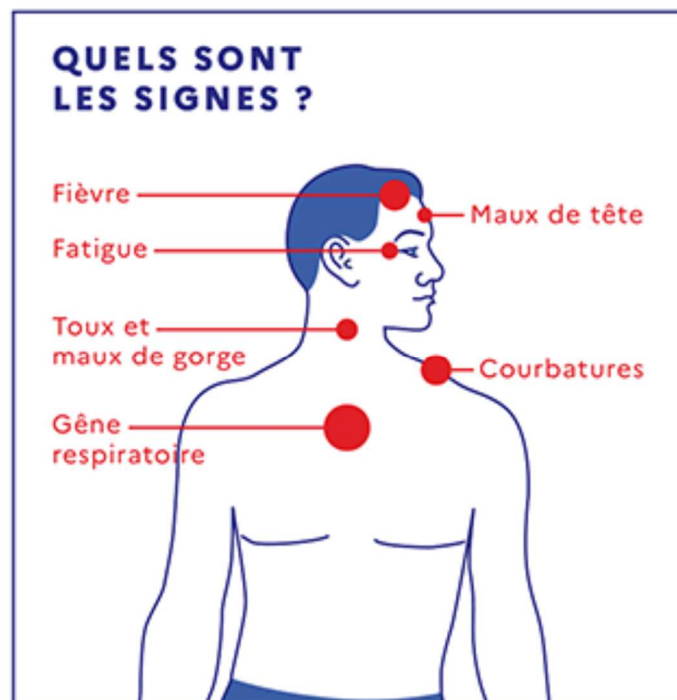
NB : La présente consigne a été mise en place en fonction des informations connues à l'heure actuelle et sera amené à évoluer aussi souvent que nécessaire vis-à-vis de l'évolution des connaissances sur le COVID-19.

### Consignes à respecter pour tous les salariés

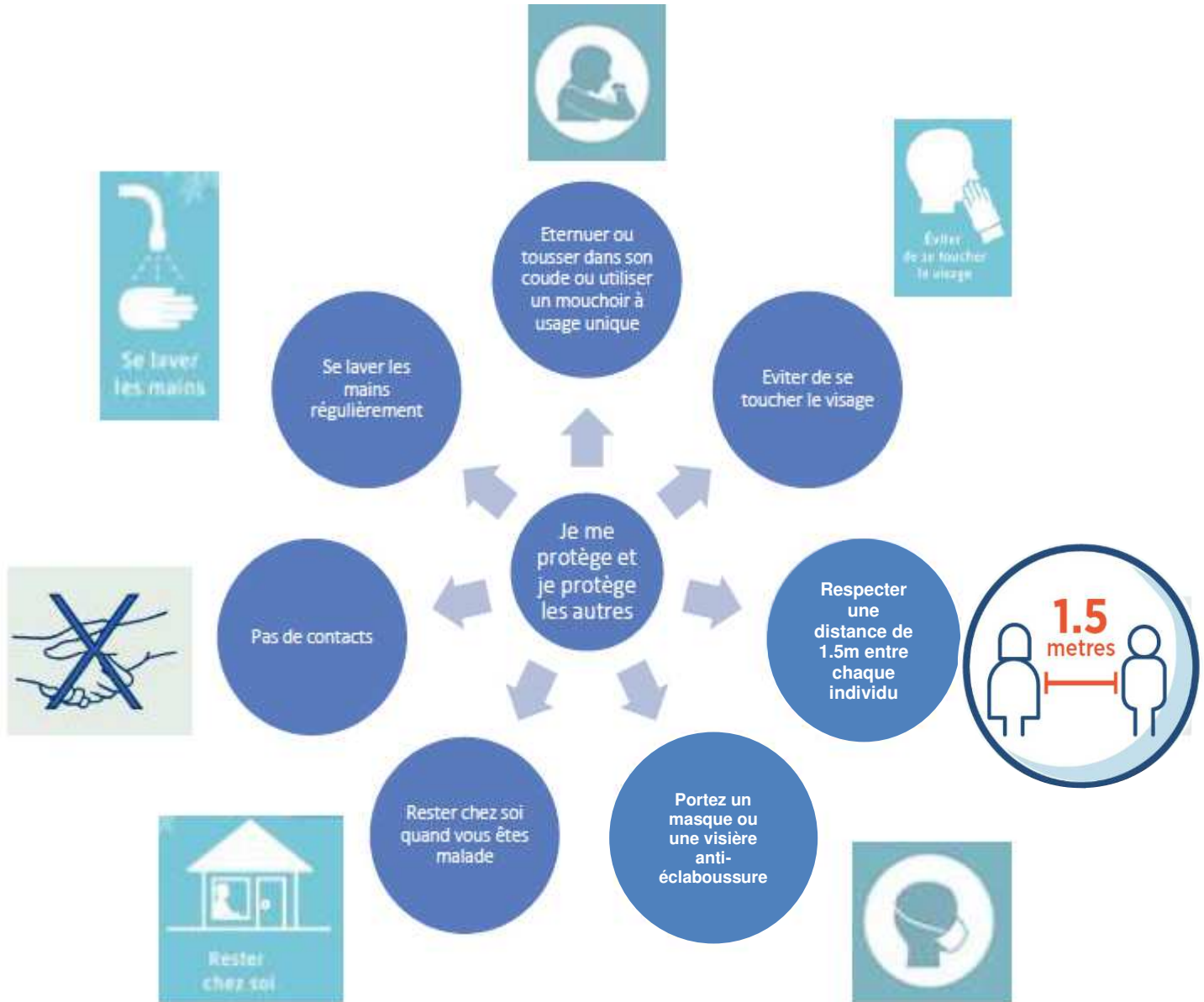


**En cas symptômes\* liés au COVID-19, ne pas venir au travail**  
**(prévenir immédiatement le service RH et son responsable hiérarchique)**  
**et contacter son médecin traitant**  
**En cas de difficultés respiratoires appeler le 15**

\* En cas de doute consulter le site : <https://www.maladiecoronavirus.fr/>



### 1 – Les gestes barrières



Comment mettre son masque :

- **Masque FFP2**  
Temps d'utilisation 8h max



- **Masque chirurgical**  
Temps d'utilisation 4h max



Comment désinfecter/laver vos mains efficacement :



**1/ Mouiller abondamment** les mains.



**2/ Appliquer le savon et frotter** paume contre paume.



**3/ Bien savonner** entre les doigts et sur le dos des mains.



**4/ Frotter au moins 30 secondes** en insistant sur le bord et le dos des mains, la paume, les pouces, les ongles et les poignets.



**5/ Rincer abondamment.**



**6/ Essuyer et sécher** les mains à l'aide d'un papier essuie-mains à usage unique, refermer le robinet avec le papier et le jeter.

## 2 – Consignes

### A- Zones de travail

#### 1- Production :

**Port des gants ou lavage des mains obligatoire avant et après toutes manipulations de matériel commun (boutons de commande, pupitre, commande de chariot, pont, tire-pal, ...) ou de cartons, bacs, ...**

A chaque fin de poste, nettoyer :

- Toutes commandes des moyens de levages : volants, manettes, boutons de commandes, ... des chariots élévateurs / TILTMATIC / gerbeurs / tire-pal / ponts roulants / potences / ...
- Tous boîtiers, boutons de commande, ... utilisés au quotidien
- Tous matériels communs utilisés dans les secteurs : grignoteuse, zapette, ...

#### 2- Réfectoire :

- Prise des pauses en décalé pour éviter les attroupements
- Interdiction de manger en dehors des réfectoires
- 1 personne par table maxi et limiter le temps de présence dans les réfectoires au moment des repas, pour permettre la rotation du personnel dans des horaires acceptables

#### 3- Réception / expéditions :

Faire remplir l'engagement transporteur avant chaque livraison / expédition.

- Port obligatoire du masque ou visière pour tous chauffeur / livreur, sinon confinement dans son véhicule
- Dépôt des colis dans la zone d'attente spécifique et respecter 24h minimum avant manipulation
- Port des gants ou lavage des mains avant et après manutention et ouverture des colis
- Jeter les cartons à la poubelle aussitôt déballage
- Se laver les mains après ouverture et manipulation des marchandises

#### 4- Bureaux / Salle de réunion

- Aérer et nettoyer régulièrement le matériel commun en insistant sur les zones de contacts
- Ne pas déplacer les tables ou chaises pour respecter la distanciation et laisser en état



**B- Zones de contact :**

### Les rassemblements sont interdits

- Rester dans votre secteur de travail, et respecter le sens de circulation établi (plan joint).
- Interdiction formelle d'utiliser les distributeurs, fontaines à eau\*, bouilloires et machines à café de l'entreprise ou personnelles – Vous pourrez amener vos boissons, bouteilles d'eau et vos thermos personnelles dans le strict respect des règles d'hygiène et sanitaires
- Utilisation interdite des micro-ondes et frigo autres que dans les réfectoires
- Utilisation interdite des ventilateurs (risque de propagation aéroportée)
- Laisser les portes ouvertes pour éviter la manipulation des poignées, sinon ouvrir avec le coude si possible
- Ne pas toucher le matériel commun si ce n'est pas nécessaire, définir une personne attitrée par secteur par équipe pour son utilisation et le désinfecter à chaque changement d'équipe
- Utiliser son propre matériel (stylo, téléphone, ...), ne pas le prêter, sinon désinfecter après utilisation

\* des bouteilles d'eau seront mise à disposition du personnel, dans des quantités raisonnables

**C- Transport, Déplacements professionnels et visites sur site :**

- Eviter les transports en commun et respecter les règles gouvernementales pour le covoiturage
- Port du masque obligatoire chez les clients, fournisseurs, prestataires, ...
- Respecter les règles gouvernementales pour l'utilisation à plusieurs des véhicules de société
- Véhicule de société :
  - Nettoyage systématique (clés, boutons de commande, volant, boîtier de vitesse, tableau de bord, poignées de porte intérieure / extérieure, frein à main, ceinture, ...)
  - Réaliser obligatoirement un état des lieux complet après utilisation
- Limiter les déplacements, venues de fournisseurs, prestataires, client ou visiteurs, au strict nécessaire et dans le respect des règles sanitaires. Faire remplir l'engagement visiteur à chaque visite.
- Toutes les visites clients ou fournisseurs doivent être validé au préalable par la direction

**D- Matériel mis à disposition :**

**Toute utilisation à titre privée est strictement interdite et sera considéré comme du vol.**

Le vol constitue une faute grave pouvant justifier un licenciement sans préavis ni indemnités. Le vol est un délit pénalement répréhensible

Je soussigné(e), ..... certifie avoir lu les présentes consignes et m'engage à les respecter scrupuleusement, ainsi que toutes mesures du Ministère de la Santé, jusqu'à nouvel ordre

Date : .....

Signature : Précédé de la mention  
"lu, compris et approuvé"